



LaCriée

Théâtre national de Marseille Direction Macha Makeïeff



53

EXPOSITION *Entrée libre!*

27 avril
> 18 mai

Christophe Loiseau *Droit à l'image*

En 2015, l'Établissement pénitentiaire d'Arles a souhaité proposer aux prisonniers un atelier autour de la photographie. Partant d'entretiens sur l'idée que chacun a de lui-même, et sur l'image que l'on veut donner de soi, le photographe **Christophe Loiseau** a mis en scène des « histoires-portraits » sans aucun trucage, d'une puissance esthétique troublante.

VERNISSAGE lundi 29 avril à 19h

EXPOSITION *Entrée libre!*

Christophe Loiseau *Droit à l'image*

En 2015, la direction de la Maison centrale d'Arles souhaitait proposer aux prisonniers un atelier autour de la photographie.

Jean-Michel Gremillet, initiateur de projets artistiques en prison, a alors sollicité Christophe Loiseau, qui avait déjà mené plusieurs expériences dans des univers sociaux très différents. Partant d'entretiens sur l'image que chacun a de lui-même, et sur l'image que l'on veut donner de soi, le photographe met en scène des « histoires-portraits ».

Les participants, dans une dynamique collective, ont pu s'approprier l'outil photographique, développant notamment une prise de conscience de l'importance de la lumière. Chaque portrait est le fruit d'entretiens individuels, puis d'échanges collectifs autour de sa mise en scène, enfin de prises de vue réalisées en groupe.

Le but n'était pas de produire un reportage sur la vie carcérale, « l'objet prison » n'étant quasiment jamais apparent. Le photographe a pu toutefois disposer de tous les lieux qui lui semblaient pertinents, tels que le quartier disciplinaire, les salles d'activités, les coursives, les jardins ou le terrain de sport.

Pour cette série, l'administration pénitentiaire a autorisé Christophe Loiseau à faire entrer des objets à l'intérieur de la prison de haute sécurité, sous réserve d'en faire une description précise, et de motiver ses choix. Ces objets lui sont indispensables, il s'appuiera sur eux pour construire les portraits.

Une fois les images réalisées, le chef de détention a donné son accord pour qu'elles soient remises aux détenus. Ce trafic nous a fait comprendre l'importance d'un tel échange ici. Les détenus n'ont pas de photographies d'eux-mêmes, et ils ne peuvent pas en donner à leurs proches. Le but premier de cet atelier était tout simplement de faire exister ces représentations d'eux-mêmes. Il n'était alors pas encore question de présentation à l'extérieur de la prison.

EXPOSITION Entrée libre!

Christophe Loiseau *Droit à l'image*

En prélevant le temps du condamné, la prison semble traduire concrètement l'idée que l'infraction a lésé, au-delà de la victime, la société toute entière. Évidence économique-morale d'une pénalité qui monnaie les châtiments en jours, en mois, en années et qui établit des équivalences quantitatives délits-durée (...).

On est en prison pour « payer sa dette ».

La prison est « naturelle » comme est « naturel » dans notre société l'usage du temps pour mesurer les échanges.

Surveiller et punir

Michel Foucault, Éditions Gallimard

« Lorsque j'ai commencé cette série d'images, j'ai fait le choix de ne rien vouloir connaître de ce qui avait conduit ces hommes en prison. Lors de nos nombreuses rencontres, il n'en fut presque jamais question. On ne parle pas de ça en détention, ni d'ailleurs de la durée de la peine prononcée.

Je passe toujours beaucoup de temps en amont pour préparer les portraits que je réalise. Lorsque c'est possible, je rencontre les personnes à deux reprises au moins : lors d'un premier entretien, nous essayons ensemble de trouver une idée, un lieu pour la prise de vue.

Ici, les contraintes étaient nombreuses. Chaque lieu, chaque objet choisi nécessitaient une autorisation préalable de la direction de la prison. Si le projet était accepté (ce qui fut presque toujours le cas), il nous fallait nous inscrire dans la vie de la prison pour réussir à rejoindre des lieux, ce qui nécessite toujours le passage d'un nombre important de grilles et de portes, passant d'un bâtiment à un autre.

Au bout de ces couloirs, de ces attentes liées à des mouvements de personnes, nous parvenions enfin dans un jardin qu'entretient à force de volonté un détenu, dans la cour du quartier disciplinaire ou encore dans une salle d'activités.

Nous étions autorisés pour une heure - rarement plus - à détourner la fonction d'un de ces lieux, qui devenait alors le théâtre de ces histoires-portraits. Durant deux ans et demi, j'ai pu constater qu'ici, la photographie prenait une importance hors norme. Nous sommes habitués à la circulation des images et pourtant, dans cette prison de haute sécurité, celles-ci n'existent pas. Les détenus ont bien la possibilité de faire appel à un photographe extérieur pour qu'il réalise d'eux les photos d'identité nécessaires à un document officiel. Ce sont ces images qui témoigneront du temps qui passe.

J'ai dû, durant ce processus de travail, respecter des règles très strictes : toutes les images réalisées devaient être validées par l'administration. Aucune des images ne devait par exemple montrer l'emplacement des caméras, ni les miradors ou autres dispositifs de sécurité. Lorsque je récupérais ces images, rarement le jour même, j'avais l'interdiction de les diffuser et lorsque je souhaitais remettre des tirages aux détenus, il me fallait à nouveau les soumettre au chef de détention. Pour que ces portraits existent, il fallait aussi que les personnes détenues consentent par écrit à la diffusion de leur image lorsque cette diffusion est de nature à permettre leur identification. Ce qui fut fait.

À la fin de ce travail, il me fallut également obtenir l'autorisation de diffuser ces portraits dans cette exposition auprès de la direction de l'Administration Pénitentiaire. Après plusieurs mois d'attente, le verdict est tombé : je n'étais pas autorisé à exposer 9 des 28 portraits proposés, en application de l'article 41 de la loi pénitentiaire de novembre 2009, qui permet à l'administration de s'opposer à la diffusion de l'image d'une personne condamnée, dès lors que « cette diffusion est de nature à permettre son identification et que cette restriction s'avère nécessaire à la sauvegarde de l'ordre public, à la prévention des infractions, à la protection des droits des victimes ou de ceux des tiers ainsi qu'à la réinsertion de la personne concernée ».

Lors de nos entretiens, il fut souvent question du temps qui transformera leurs visages, leurs corps : l'un d'entre eux souhaitait être grimé pour ressembler à celui qu'il serait dans trente ans, lorsqu'il sera libéré. Ce temps qui passe sur eux, et qui passera aussi sur nous, c'est ce que nous avons en commun. »

Christophe Loiseau

EXPOSITION *Entrée libre!*

Christophe Loiseau *Droit à l'image*

Christophe Loiseau est né en 1968 à Charleville-Mézières. Il vit à Lille et travaille en France et en Europe.

Il collabore régulièrement avec l'Ecole Nationale Supérieure de la Marionnette où il a rencontré de nombreux artistes qui ont influencé sa pratique du portrait, thème récurrent dans son travail.

Il alterne depuis 20 ans des projets photographiques commandés par des institutions, des théâtres, des collectivités et un travail de vidéaste pour des compagnies de théâtre.

2019

Droit à l'image - Exposition des portraits réalisés à la Maison Centrale d'Arles à l'institut français de Pékin

Droit à l'image - Galerie Focale - Nyon, Suisse

Droit à l'image - Théâtre La Criée - Marseille, France

2018

Droit à l'image - JIMEI x ARLES INTERNATIONAL PHOTO FESTIVAL - Chine

Sur ta peau - Nuit blanche - Paris

Droit à l'image - 49ème Rencontres de la Photographie d'Arles - France



Utopie & Abolition

17 > 18 mai *Entrée libre*

Conférences, rencontres, films et réflexion collective

L'exposition « Droit à l'Image » dans le Nouveau Hall, préfigure deux jours de réflexion riche et sensible autour de la prison et comment l'appréhender dans notre société actuelle et selon l'éclairage de l'histoire, de la philosophie, de la morale.

Macha Makeïeff affirme sa conviction d'abolitionniste et accueille l'initiative de **Jean-Michel Grémillet** ; il s'agit d'une soirée sur le thème de **l'art et de la culture en prison**, notamment autour de travaux réalisés à la Maison centrale d'Arles. Il s'agit encore d'une journée qui abordera plus largement **la signification de la prison**, avec des magistrats, des avocats, des philosophes, des artistes, d'anciens détenus, des militants associatifs et un large public. Et toujours l'éclairage humaniste et visionnaire de **Michel Foucault**.

PRESSE & COMMUNICATION

Béatrice Duprat 04 96 17 80 34
b.duprat@theatre-lacrie.com

>> Photos libres de droits disponibles
sur www.theatre-lacrie.com

>> Codes accès espace pro :
identifiant : presse
mot de passe : saisonlacrie

RENSEIGNEMENTS RÉSERVATIONS

Aux guichets du mardi au samedi
de 12h à 18h ou par téléphone
au **04 91 54 70 54**
vente et abonnement en ligne
sur www.theatre-lacrie.com

CONTACTS RELATIONS AVEC LE PUBLIC

Claire Desmazières 04 96 17 80 30
c.desmazieres@theatre-lacrie.com

Laura Abecassis 04 96 17 80 21
l.abecassis@theatre-lacrie.com

Billetterie groupes
Bianca Altazin 04 96 17 80 20
b.altazin@theatre-lacrie.com